



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(LI)/20  
21 novembre 2015

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION  
16-21 novembre 2015  
Kuala Lumpur (Malaisie)

### DECISION 5(LI)

#### QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 14 DE L'AIBT DE 2006

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant l'Article 14 de l'AIBT de 2006 ;

Notant que le poste de Directeur exécutif est devenu vacant le 6 novembre 2015 ;

Décide de :

1. Prier le Responsable en chef de prendre des mesures pour annoncer cette vacance, en utilisant le texte en annexe à la présente Décision, dans la publication de l'OIBT « Actualités des forêts tropicales », et les sites Internet de l'OIBT, au Partenariat de collaboration sur les forêts et dans d'autres organisations internationales pertinentes, ainsi que par les soins des gouvernements nationaux et des organisations internationales dont les Nations Unies. Cette annonce doit paraître le 30 décembre 2015 au plus tard ;
2. Prier le Responsable en chef d'informer les candidats de soumettre leur dossier de candidature au Secrétariat avant le 30 Avril 2016 à 17 h 00 (heure du Japon). Le Secrétariat en informera alors le point focal du pays de citoyenneté du demandeur, et priera le point focal de faire connaître au Responsable en chef, dans un délai de 4 semaines, toute éventuelle objection de sa part à un examen du dossier du candidat ;
3. Constituer un jury de 6 membres producteurs et 6 membres consommateurs qui étudiera les dossiers de candidature et vérifiera les renseignements qui y sont consignés, et s'accordera sur d'une liste indicative de candidats pré-sélectionnés ne comptant pas plus de six noms. Le jury se réunira à Yokohama afin de parachever ses travaux le 30 juin 2016 au plus tard et il remettra son rapport aux Membres le 7 juillet 2016 au plus tard. Les deux caucus désigneront leurs membres du jury le 29 février 2016 au plus tard, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique ;
4. Prier le Responsable en chef d'inviter tous les candidats présélectionnés à la sa cinquante-deuxième session du Conseil où chacun d'eux fera un exposé et se rendra disponible pour des consultations informelles avec les membres du Conseil ;
5. Prier le Conseil de délibérer sur la liste des candidats présélectionnés dressée par le jury et de sélectionner le Directeur exécutif à sa cinquante-deuxième session ;
6. Autoriser le Responsable en chef à transférer une somme inférieure ou égale à US\$ 100 000,00 du Compte de fonds de roulement au Compte administratif pour financer, de la manière la plus efficace et rentable possible, les frais de publicité de la vacance du poste de Directeur exécutif, les travaux du jury et prendre en charge les frais de voyage des candidats pré-sélectionnés qui seront invités à se présenter au Conseil.

## **ANNEXE À LA DÉCISION 5(LI) VACANCE DU POSTE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'OIBT**

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), organisation de produit dont le siège est à Yokohama (Japon), procède actuellement à la nomination d'un nouveau Directeur exécutif. La mission de l'OIBT est de faciliter la réflexion, la consultation et la coopération internationale sur les questions relatives au commerce international et à l'utilisation des bois tropicaux, ainsi qu'à la gestion durable de leur base de ressources.

Le Directeur exécutif est le directeur administratif en chef de l'Organisation internationale des bois tropicaux et il est responsable devant le Conseil international des bois tropicaux de l'administration et du fonctionnement de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, conformément aux décisions du Conseil.

L'OIBT encourage explicitement les candidatures de femmes qualifiées.

Les candidats qui sont citoyens de pays membres de l'OIBT et qui possèdent les qualifications suivantes peuvent poser leur candidature :

### **1. Compétences**

Faire preuve de :

- (i) Professionnalisme : compétence professionnelle et maîtrise du domaine, est consciencieux et efficace dans le respect des engagements, celui des délais et dans l'obtention de résultats.
- (ii) Responsabilité : aptitude à travailler dans le respect des règles et règlements de l'organisation, pour livrer les produits dans les délais, dans les coûts et dans les normes de qualité prescrits.
- (iii) Communication: aptitude à communiquer efficacement oralement et par écrit, à être à l'écoute d'autrui ; il interprète correctement les messages et y répond de manière adéquate. Esprit d'ouverture dans le partage d'informations et aptitude à tenir chacun informé.
- (iv) Réseautage : aptitude à créer et à entretenir un réseau de contacts externes et à nouer des liens avec d'autres organisations pertinentes, d'une manière qui permette à l'OIBT de jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale dans les dossiers relevant de son mandat.
- (v) Leadership : expérimenté et proactif dans l'élaboration des objectifs et celle des stratégies conçues pour atteindre les objectifs de l'organisation.
- (vi) Vision et innovation : crée un environnement propice à l'innovation et à des pensées innovantes. Permet aux autres d'incarner une vision dans des résultats.
- (vii) Style de management : délègue les compétences, le devoir de rendre compte et l'autorité décisionnelle. Veille à ce que les rôles et attributions, les compétences et les voies hiérarchiques sont assimilés chez chaque membre du personnel. Mesure les progrès accomplis par des marqueurs de résultats.
- (viii) Normes déontologiques : s'engage sur les normes déontologiques les plus exigeantes dans l'accomplissement de sa mission et la poursuite des objectifs de l'OIBT.
- (ix) Équilibre entre les sexes : s'engage à promouvoir l'égalité des chances entre les sexes.
- (x) Compétences diplomatiques et en négociation, y compris dans le travail avec des hauts représentants de gouvernements et de l'industrie.

### **2. Expérience professionnelle**

- (i) Expérience managériale : au moins 15 années d'expérience à son actif dans la gestion de programmes, de personnels et de finances, dans des domaines connexes à la foresterie, le commerce, l'environnement et autres domaines équivalents avec une expérience avérée dans la planification stratégique ;
- (ii) Expérience spécifique : une expérience avérée dans le domaine de la gestion durable des forêts et le commerce du bois serait un atout ;

- (iii) Expérience internationale : travaux antérieurs au niveau international et expérience des organisations internationales; et
- (iv) Expérience dans l'établissement de partenariats et la levée de fonds : une expérience reconnue dans l'instauration de partenariats et de réseaux stratégiques et la promotion d'initiatives avec les organisations partenaires. Une expérience confirmée dans la mobilisation de ressources financières serait considérée comme un atout.

### **3. Education**

Master's ou doctorat en foresterie, gestion et conservation des ressources naturelles, économie, administration des affaires, ou tout autre domaine pertinent.

### **4. Langues**

Aptitude avérée à la communication orale et écrite dans l'une des langues officielles de l'OIBT (anglais, français et espagnol) et de préférence une connaissance de travail dans les deux autres langues officielles de l'OIBT. Une bonne maîtrise de l'anglais serait un atout.

### **Traitement et émoluments**

Le traitement est équivalent à celui de Secrétaire général adjoint (SGA) dans le barème des traitements du système des Nations Unies et comprend un certain nombre de prestations : frais de déplacement, frais de voyage pour congé dans les foyers tous les 24 mois, allocations d'étude pour les enfants, allocation de logement, etc.

### **Conflit d'intérêt**

Les candidats ne doivent avoir aucun intérêt financier direct dans l'industrie du bois ou de commerce du bois et leurs activités connexes.

### **Dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation expliquant en quoi le candidat répond aux qualifications requises, le formulaire d'historique personnel des Nations Unies (formulaire P.11), un curriculum vitae et toutes pièces justificatives attestant les qualifications professionnelles du candidat et une photo récente, doit avoir été reçu au siège de l'OIBT le 30 avril 2016 à 17 h 00 heures (heure du Japon). Le dépôt des dossiers de candidature peut être effectué par voie électronique, par courrier postal ou par télécopie à l'adresse suivante :

Officer-in-Charge  
INTERNATIONAL TROPICAL TIMBER ORGANIZATION  
International Organizations Center, 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai  
Nishi-ku, Yokohama, Japan 220-0012  
Tel: (81-45) 223-1110  
Fax: (81-45) 223-1111  
E-mail: itto@itto.int

\* \* \*